

Val-de-Vire : nouvelle action judiciaire

Le collectif « Non à la fermeture du collège du Val-de-Vire » va faire appel de la décision du tribunal administratif de Caen, du 7 février.

D'un poing brusque sur la table, Nathalie Michaux l'affirme : « **Nous ne sommes pas défaitistes ! Sinon, nous ne serions pas là.** » Et la trésorière du collectif « Non à la fermeture du collège du Val-de-Vire » d'abonder : « **Nous souhaitons aller au bout du bout de la procédure.** »

Malgré la décision du tribunal administratif de Caen, le 7 février, déboutant l'assemblée militante, les pulls bleus du Val-de-Vire étaient de sortie samedi. Quatorze membres pour maintenir la pression sur le Département, et mettre toutes les forces en présence pour empêcher la fusion du collège du Val-de-Vire avec celui du Maupas. Même si, dans les discours, on ressent une pointe de découragement. « **Il est difficile de partir à la guerre quand on n'a pas d'arme** », lance le président, Cyril Le Roux.

Une rentrée prochaine qui s'annonce « agitée »

Très concrètement, leurs espoirs sont minces. Alors qu'on pensait le feuilleton clôturé après un an et demi de conflits, le collectif a décidé de remettre une pièce dans la machine judiciaire. Direction Nantes, et son tribunal administratif, pour un appel. Ça va coûter de l'argent – approximativement 3 500 € en cas de défaite – mais qu'importe, dit-on dans l'assemblée du jour. « **C'est notre dernière chance** », s'accordent-ils à déclarer, tout en n'excluant pas de recourir au Conseil d'État, si leur demande est de nouveau déboutée.

Pour la rentrée prochaine, en septembre, les dés sont lancés. « **Elle risque d'être agitée** », minimise, dans un rire jaune, Élise Montécot, la co-présidente. Mais ils le savent, la fermeture de leur établissement scolaire est actée. Désormais, leurs regards sont portés vers l'avenir, et la rentrée scolaire 2025. Avec, quelques lueurs d'espoir de regagner leurs salles de classe au 1B, rue Marcel-Foubert.

Tom SAVARY.